

Image not found or type unknown



Paielement des frais d'envoi !

Par **nanette**, le **28/03/2008** à **14:38**

Je suis locataire et l'appartement que je loue est géré par une agence immobilière qui me fait payer tous les mois "les frais d'envoi" de mon avis d'échéance.

sont- ils en droit de le faire?

Par **Jurigaby**, le **28/03/2008** à **20:55**

Bonjour.

Par avis d'échéance, vous parlez de la quittance de loyer?

si c'est le cas, c'est illégal, c'est le proprio qui doit payer.